

Date de la formation : lundi 2 février 2026 au vendredi 18 décembre 2026

Qu'est-ce que c'est ?

La formation **Entreprendre en Agriculture Paysanne (EAP)** est une formation certifiante de l'ARDEAR Nouvelle-Aquitaine, organisée et animée par l'Adear Limousin, avec l'intervention du réseau InPACT Limousin.

C'est une formation pour **concrétiser** son projet d'installation agricole en Limousin en se formant pour devenir responsable d'une activité agricole.

Les compétences des stagiaires sont évaluées à la fin du dispositif.

Il s'agit d'une formation environ de 11 mois à **temps plein** (35h/semaines).

Elle combine :

- 70% de son temps en stage dans une ferme proche de son futur territoire d'installation
- 24 de jours de formation « entreprendre en agriculture »
- Un parcours personnalisé : possibilité de réaliser des formations complémentaires, réaliser ses rdvs pour son installation, recherche de foncier, ...

L'apprentissage des compétences techniques se fait par le biais des stages pratiques, l'apprentissage des compétences entrepreneuriales agricoles se fait via les journées de formation collective et grâce à l'accompagnement et le partage de la ferme accueillante.

Objectifs de la formation :

- **Monter en compétence sur la posture de responsable d'une exploitation agricole**
- **Monter en compétence technique**, Maitriser les gestes techniques de son activité
- **Structurer son projet d'installation** : Adapter son activité à la réalité agricole du territoire choisi, Être en capacité à faire des choix techniques et stratégiques pour sa future activité
- **Se créer un réseau sur le territoire** et être en capacité à mobiliser ce réseau

Le stage :

Les stagiaires ont la possibilité de réaliser jusqu'à 3 stages différents durant la période de formation. Il est aussi possible de ne faire qu'un stage. Il existe 2 types de stages possibles :

- Stages principaux : entre 1 à 2 stages
- Stage complémentaire (minimum 1 mois) : 1 stage

Tous les stages doivent avoir lieu en Nouvelle-Aquitaine.

Le choix des stages principaux doit répondre aux critères suivants : ferme dans la même filière que le projet d'installation, être proche de son futur lieu d'installation en Limousin, être en activité depuis plusieurs années et partager les valeurs de l'Agriculture Paysanne.

Chacune des fermes accueillantes ont pour rôle d'accompagner à la réflexion du projet, à la montée en compétence des stagiaires sur la posture de responsable d'une exploitation et s'engage à participer à 3 journées collective dans l'année.

Voir la charte de la ferme accueillante et le contrat d'engagement des fermes. (En lien sur le site).

En cas de projet d'association, il est obligatoire d'avoir un deuxième stage principal.

Comment trouver une ferme ?

L'ADEAR Limousin a un réseau de fermes du Limousin qui souhaitent accueillir une personne de la formation Entreprendre en Agriculture Paysanne (via une liste de ferme accueillante). Nous pouvons donc accompagner le ou la stagiaire à trouver une ferme.

Les stagiaires sont incité-es à chercher une ferme par eux même pour vérifier l'entente et le partage des motivations avec la ferme, sous réserve de validation par la commission EAP (administrateur-rices de l'ADEAR).

Comment choisir une ferme ? Les points importants : la distance entre chez soi et les fermes, la capacité d'accueil sur la durée de la ferme à temps plein, le feeling entre le/la stagiaire et la ferme.

Il est conseillé de réaliser un stage de 15 jours via le dispositif France Travail (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnelle : PMSMP) avec la ou les fermes pressenties, avant l'entrée en formation et après la validation de la candidature (voir calendrier ci-après).

La formation collective :

Il s'agit de 24 journées de formation orientée sur l'entrepreneuriat agricole, dont les thématiques sont les suivantes :

- Découvrir son territoire et ses acteurs
- Comprendre l'agriculture paysanne (histoire de l'agriculture en France)
- Accéder au foncier agricole
- Dimensionner son projet économiquement
- Construire un prévisionnel financier
- Identifier son marché et sa clientèle potentielle
- Comprendre les statuts juridiques et leurs impacts sociaux et fiscaux
- Elaborer une stratégie de communication
- Appréhender l'organisation du travail et la gestion de l'entreprise au quotidien

Ces journées sont animées par les membres du réseau InPACT Limousin et des partenaires. La formation est aussi accompagnée de témoignages de personnes installées.

Lors de la formation, il y a des temps d'apprentissages théoriques et méthodologiques et des temps de travail en sous-groupe sur les projets. La formation est basée sur des méthodes d'éducation populaire.

Une formation certifiée :

Le dispositif Entreprendre en Agriculture Paysanne est une formation certifiante qui délivre un parchemin. Elle ne permet pas d'obtenir la capacité agricole, mais elle valide de l'expériences dans le cadre de l'accès à la DNJA lorsqu'on ne possède pas la capacité agricole.

A la fin de l'année 3 épreuves sont évaluées par un jury pour valider la formation :

- Un dossier écrit projet,
- Une présentation orale (10 min de présentation et 20 min de questions)
- Réaliser une réunion avec des personnes ressources sur le futur territoire d'installation.

Le jury est constitué de : paysan-nes, de l'ARDEAR NA et d'accompagnateur.rices à l'installation agricole du réseau.

Pour qui est-ce (stagiaire) ?

Critères d'éligibilités de la Région Nouvelle-Aquitaine :

La formation est accessible pour les personnes en recherche d'emploi (inscrit à France Travail).

Critères de sélection :

- Avoir un projet économique d'installation agricole et non vivrier
- Personnes souhaitant s'installer en Limousin, et ayant une idée de la zone d'installation
- Avoir défini sa ou ses productions principales
- Avec ou sans diplômes agricole
- Ayant déjà eu des expériences agricoles
- Personnes ayant pour objectif de concrétiser un projet d'installation (il ne s'agit pas d'une formation découverte)
- Personnes ayant ou non du foncier agricole

Critères de sélection pratique :

- Être véhiculé
- Avoir accès à un ordinateur
- Être en capacité à suivre la formation pendant 1 an (disponibilité, ressources financières pour vivre)

Ce n'est pas pour les personnes qui ne sont pas sûre de vouloir s'installer en agriculture et qui sont à l'émergence du projet. Pour les personnes à l'émergence il existe la formation Idée O Projet (voir sur le site).

Pour qui est-ce (ferme) ?

Critère d'entrée :

- Être install.ée depuis plusieurs années pour pouvoir former une personne (gestion d'entreprise, et compétences/savoirs techniques)
- Avoir envie de transmettre et accompagner une personne en cours d'installation
- Avoir du temps disponible pour le/la stagiaire

Les engagements :

- Participer à la journée de rentrée stage signature convention de stage (le mardi 3 février 2026)
- Participer à la journée de formation pour les fermes accueillantes : en mars/avril
- Participer à la journée de bilan de la formation début décembre.

- Faire un point avec son/sa stagiaire une fois par mois.
- Être présent lors des rdvs de suivi de l'ADEAR sur la ferme (3 ou 4 par an)

Ce n'est pas pour des fermes qui cherchent un coup de main, un complément de main d'œuvre !

A-t-on droit à des indemnités ?

Pendant la période de la formation, les personnes recrutées deviennent stagiaires de la formation professionnelle.

- Les personnes n'ayant pas d'indemnités chômages peuvent accéder à une aide de la Région Nouvelle Aquitaine d'environ 700€ par mois, selon la situation de la personne.
- Pour les personnes ayant des indemnités chômages, celles-ci continuent à les percevoir en fonction de la durée de leurs droits.
- Si les droits chômages s'arrêtent en cours de formation, il y a un basculement vers l'indemnité Région.

Combien coûte la formation ?

La formation est financée par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Frais d'inscription : gratuit

Adhésion des fermes et des stagiaires.

Calendrier de recrutement :

Pour candidater il faudra :

- Participer à un **accueil collectif** (pour les candidats fermes et stagiaires) de présentation de la formation, sur inscription par mail (eap@adearlimousin.com)
 - o Mardi 1 juillet, à France Travail, Tulle (19) de 09h00 à 12h00
 - o Jeudi 10 juillet, à Limoges (87) de 14h30 à 16h30
 - o Jeudi 4 septembre à Limoges (87) de 14h30 à 16h30
 - o Mardi 23 septembre à Tulle (19) de 14h30 à 16h30
 - o Jeudi 9 octobre à Limoges (87) de 14h30 à 16h30
 - o Jeudi 23 octobre à Vallière (23) de 14h30 à 16h30
- Prise de contact et d'échanges avec des fermes pour les personnes qui veulent candidater
- Avant le lundi 3 novembre 2025 : déposer son **dossier de candidature** (description du projet et des motivations, et pièces justificatives de l'éligibilité pour la Région), qui sera donné lors des accueils collectifs.
- 18-19-20 novembre : **entretien de recrutement** si la personne est sélectionnée.
- Mi-décembre : choix des stages et **validation des stages par la commission EAP**.
- Décembre à début janvier : dépôt de son dossier d'inscription.
- Lundi 2 février 2025 : Journée 1 de la formation : **rentrée de la formation** entre stagiaires au château de Ligoure

- Mardi 3 février 2026 : Journée 2 de la formation **rentrée de stage**, journée collective avec les fermes et les stagiaires : signature des conventions de stages

Le dossier de candidature :

Il est donné après avoir participé à un accueil collectif. Il est important d'avoir déjà fait des démarches pour rencontrer des fermes accueillantes afin de le noter dans son dossier de candidature et aussi d'inviter la ou les fermes repérées à un accueil collectif, s'il y en a encore !

L'entretien de recrutement :

En plus des conditions d'éligibilités, nous recherchons des personnes :

- Motivées pour les stages pratiques ainsi que les formations collectives
- Motivées pour le travail en collectif et les échanges entre stagiaires
- Motrice dans leur démarche d'apprentissage (en stage sur les fermes et en journée collective)
- Qui s'engagent avec l'ADEAR toute l'année

Vous êtes intéressé.es par le dispositif Entreprendre en Agriculture Paysanne ->

Inscrivez-vous à nos accueils d'informations collectives par un mail que vous soyez une ferme, un ou une porteuse de projet à eap@adearlimousin.com